



MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE,
DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE ET DU TOURISME

BIENNALE ARTISTIQUE ET CULTURELLE *Tombouctou 2025*

FORUM MONDIAL DES CIVILISATIONS

THEME : DIALOGUE, PAIX ET PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

19 – 20 DÉCEMBRE 2025



DECLARATION DE TOMBOUCTOU

Nous, participants au Forum mondial des civilisations, organisé dans le cadre de la Biennale artistique et culturelle, Tombouctou 2025, tenu les 19 et 20 décembre 2025 à l'Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamique Ahmed Baba de Tombouctou (IHERI-ABT), sous le thème « *Dialogue, paix et prospérité partagée* » ;

Venus d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Niger, du Sénégal, de la Mauritanie, de l'Espagne, de la Guinée et du Mali, représentant des départements ministériels, des institutions nationales, organisations internationales, collectivités territoriales, universités, organisations de la société civile, autorités et légitimités traditionnelles, acteurs des secteurs culturel, artisanal et touristique et des médias ;

Considérant que la Biennale artistique et culturelle du Mali constitue un espace privilégié de rencontre des cultures, de dialogue des civilisations, de brassage socioculturel et de rapprochement des peuples ;
Considérant que le dialogue interculturel et interreligieux demeure un levier fondamental pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la cohésion sociale et l'unité des sociétés ;

Considérant que la culture, le patrimoine et la diversité des expressions culturelles jouent un rôle central dans la construction d'une paix durable, inclusive et partagée ;

Reconnaissant le rôle essentiel de la diplomatie culturelle dans le rapprochement des peuples, la compréhension mutuelle et la coopération internationale ;

Conscients que la paix ne peut être durable sans justice, dignité humaine, reconnaissance mutuelle et transmission des valeurs ;

Conscients du rôle primordial du patrimoine culturel et des manuscrits anciens dans l'édification, le renforcement de l'identité culturelle et la transmission de la mémoire, d'une part, et de la diversité des expressions culturelles comme facteur de dialogue, de stabilité, moyen de consolidation de la cohésion sociale, de la paix et du développement durable, d'autre part ;

Conscients des enjeux économiques, sociaux, culturels et géopolitiques liés au patrimoine culturel et aux industries culturelles et créatives, en tant que moteurs de développement durable et de prospérité partagée ;

Préoccupés par les risques et menaces persistants auxquels les biens du patrimoine culturel et les manuscrits anciens sont exposés, notamment aux intempéries et à l'action anthropique (intensification du phénomène de pillage et augmentation du trafic illicite des biens culturels) ;

Tenant compte de l'évolution rapide des technologies numériques et de leur potentiel pour la préservation, la transmission et la diffusion du patrimoine culturel, dans le respect des principes éthiques et d'accessibilité équitable ;

Reconnaissant Tombouctou comme un haut lieu historique de savoirs, de spiritualité, de dialogue et de circulation intellectuelle entre les civilisations ;

Conscients de la nécessité de renforcer les cadres de protection, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et des savoirs anciens, dans le respect de la souveraineté des États et des principes internationaux ;

Réaffirmant le droit des peuples à leur patrimoine culturel, à leur mémoire historique et à la transmission de leurs savoirs, en tant que fondements de la dignité humaine, de l'identité et du dialogue entre les civilisations ;

Reconnaissant Tombouctou comme un haut lieu historique de savoirs, de spiritualité, de dialogue et de circulation intellectuelle entre les civilisations ;

Préconisons les mesures suivantes :

- Affirmer le dialogue entre les civilisations comme un pilier fondamental de la paix durable, de la prévention des conflits et de la prospérité partagée entre les peuples du monde ;
- Reconnaître la culture et le patrimoine culturel comme des fondements essentiels de la cohésion sociale, de la réconciliation, de la justice symbolique et du développement humain durable ;
- Promouvoir la diplomatie culturelle comme un outil majeur de rapprochement des peuples, de coopération internationale et de compréhension mutuelle dans un monde en profonde mutation ;
- Encourager l'intégration de l'éducation aux valeurs, à l'histoire et au patrimoine culturel dans les systèmes éducatifs, afin de former des citoyens responsables, ouverts, enracinés dans leurs

identités et respectueux de la diversité ;

- Soutenir la protection, la sauvegarde et la transmission du patrimoine culturel et des manuscrits anciens en tant que biens communs de l'humanité, porteurs de mémoire, de savoir et de valeurs ;
- Valoriser les savoirs anciens, les traditions orales et les systèmes de pensée endogènes, notamment africains, comme contributions essentielles à la compréhension du monde et aux réponses aux défis contemporains ;
- Réhabiliter et construire des monuments sur les places et sites historiques ;
- Renforcer le rôle des artistes, intellectuels, chercheurs, autorités traditionnelles et acteurs culturels en tant que médiateurs, passeurs de valeurs et bâtisseurs de paix ;
- Encourager l'intégration de la protection et de la promotion du patrimoine culturel dans les programmes de formation des forces de défense et de sécurité, comme levier de prévention des conflits, de respect des populations et de consolidation de la paix ;
- Promouvoir les industries culturelles et créatives comme moteurs de prospérité partagée, de création d'emplois, d'innovation et de développement économique inclusif, notamment au bénéfice des jeunes et des femmes ;
- Encourager l'usage éthique, responsable et inclusif des technologies numériques pour la préservation, la diffusion et l'accessibilité du patrimoine culturel à l'échelle mondiale ;
- Reconnaître Tombouctou comme un symbole universel du dialogue des civilisations, de la circulation des savoirs et de la diplomatie culturelle au service de la paix.

Proclamons solennellement

La **Déclaration de Tombouctou** comme un engagement moral, culturel et civilisationnel en faveur du dialogue, de la paix et de la prospérité partagée, au service de l'humanité et des générations futures.

Fait à Tombouctou, le 20 décembre 2025

Les participantes et participants